

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS

JURISPRUDENCE

Entreprise de travaux. — Action directe des sous-entrepreneurs et ouvriers contre celui pour lequel les ouvrages ont été faits. — Saisie-arrêt au préjudice de l'entrepreneur. — Effets.

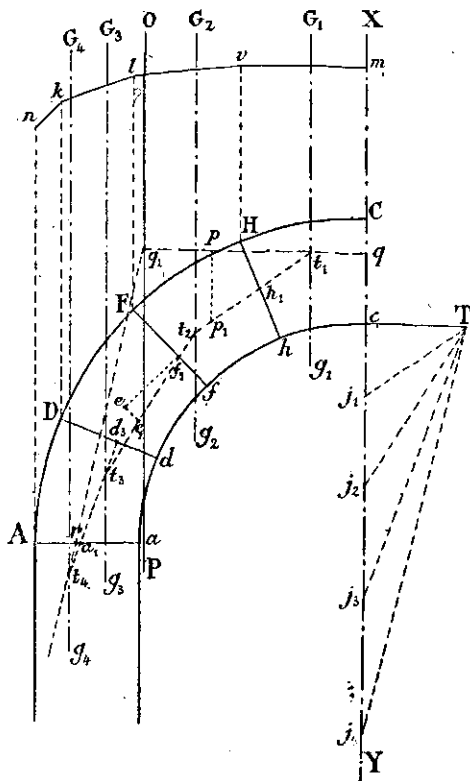
S'il est de principe, d'après les termes de l'article 1798 du Code civil, qu'une action directe appartient aux individus employés comme sous-entrepreneurs de travaux, contre celui au profit duquel ils ont été exécutés, il est néanmoins de jurisprudence que le débiteur peut se refuser au paiement, tant qu'il ne lui a pas été rapporté mainlevée des saisies-arrêts pratiquées entre ses mains contre l'entrepreneur, antérieurement à l'action des sous-entrepreneurs. (Cf. Dalloz. *Jurisprudence générale*, v^o Louage d'ouvrage, n^o 1328, et *Code civil annoté*, art. 1798, Code civil, n^{os} 43, 46 et suiv.) — Trib. comm. Lyon, 22 oct. 1896.

L'ART DE BATIR

LA STABILITÉ DES VOUTES

— SUITE —

Nous avons vu en effet que l'effort oblique $f_1 e_1$ qui s'exerce au point f_1 sur le joint Ff peut se décomposer en deux autres forces, l'une $f_1 e$ qui est perpendiculaire au joint et qui produit la pression normale d'écrasement, l'autre $e e_1$ qui doit être reportée au point f_1 et qui agit dans la direction $f_1 f$ pour faire glisser l'un par rapport à l'autre les deux voussoirs en contact, suivant le joint considéré.



A ce propos, nous rappellerons que la résistance au glissement est due à la force de frottement qui naît au contact des deux sur-

faces. Cette force de frottement, ainsi que nous l'avons indiqué dans nos premiers articles, a pour expression :

Force de frottement = coefficient \times pression normale,

et ce coefficient varie suivant la nature des différents matériaux en contact de 0,75 à 0,67.

Il faut donc en définitive, qu'en chacun des centres des pressions, la composante tangentielle qui tend à produire le glissement des deux voussoirs en contact soit plus petite que la force de frottement antagoniste.

Au point f_1 par exemple, la force tangentielle de glissement est égale à $e e_1$ et au même point,

la force de frottement = coefficient \times force normale $f_1 e$.

Les forces $e e_1$ et $f_1 e$ peuvent être mesurées sur l'épure, mais on peut calculer facilement la force $e e_1$ qui, étant généralement représentée par une faible longueur, peut être mesurée moins exactement. On connaît en effet l'effort total $f_1 e_1$ et l'on aura :

$$e e_1 = \sqrt{f_1^2 e_1^2 - f_1^2 e^2}$$

On comparera donc, pour chacun des joints, la valeur de la force $e e_1$ et de la force de frottement ainsi calculées et il faudra dans tous les cas que la première soit plutôt inférieure à la seconde.

Il est évident que plus l'effort total qui s'exerce sur un joint sera oblique par rapport à celui-ci, plus la force tangentielle de glissement sera grande; au contraire si l'effort total se rapprochait de la position normale ou perpendiculaire au joint, jusqu'à prendre cette position même, la force tangentielle serait nulle.

Il résulte de ces considérations que la voûte ne pourra être stable au point de vue du glissement des voussoirs que si, en chacun des centres de pression, l'effort total tel que $f_1 e_1$ n'est pas trop oblique, et l'on reconnaît en pratique, qu'à ce point de vue, l'angle en f_1 que fait cette force avec la perpendiculaire au joint, ne doit pas dépasser 30 degrés.

Nous résumerons maintenant ci-après, la série des diverses opérations nécessaires pour établir un projet de voûte et vérifier les conditions de stabilité de l'ouvrage :

1^o Tracer le profil supposé de la voûte, en s'inspirant des ouvrages déjà existants, de dimensions et de destinations analogues, ou en se servant des formules empiriques qui donnent une première approximation de l'épaisseur de la voûte.

2^o Calculer le poids de chaque demi-voûte sur 1 mètre de profondeur, mais ce calcul n'est pas indispensable.

3^o Diviser l'ouvrage en voussoirs et réduire la surcharge de remblais ou de matériaux d'épreuve, à la même densité que celle de l'ouvrage.

4^o Calculer les poids des divers voussoirs avec leurs surcharges respectives et déterminer les centres de gravité de chacun d'eux, ainsi que le poids total et le centre de gravité de la demi-voûte, avec sa surcharge.

A cet effet, construire le polygone funiculaire des poids des voussoirs.

5^o Déterminer la valeur de la poussée à la clé.

6^o Construire la courbe des centres de pression en construisant le polygone des pressions.

7^o Vérifier que les conditions de stabilité données par la courbe

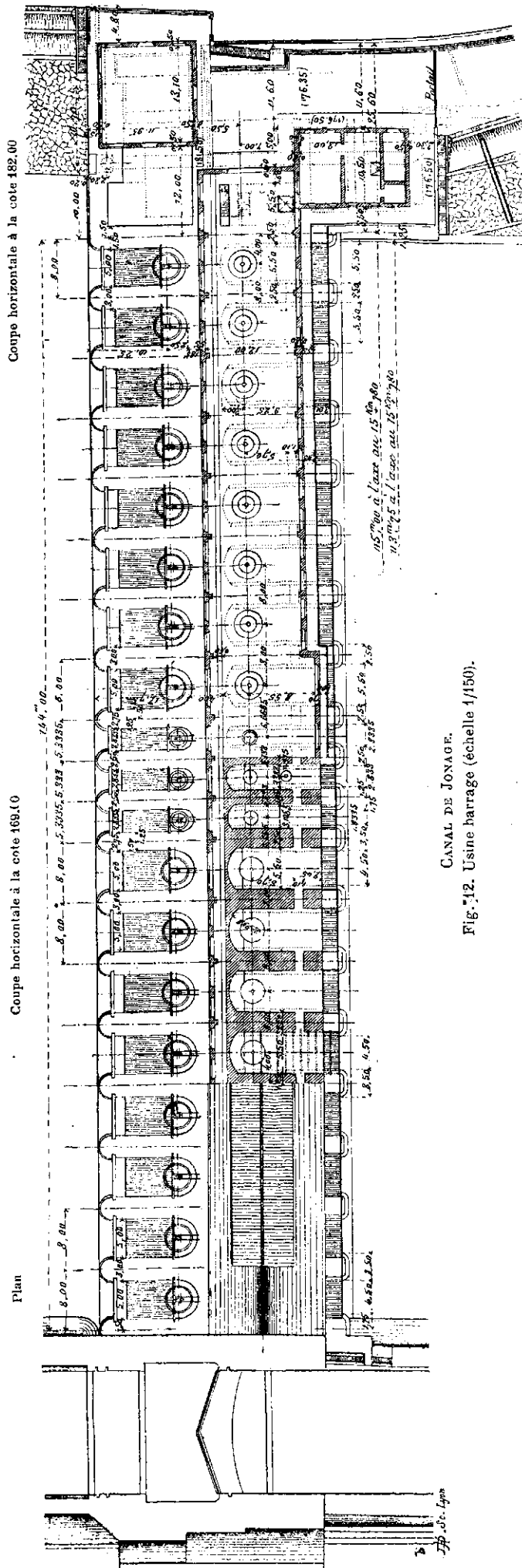


Fig. 12. Usine barrage (échelle 1/150).

Directement derrière les grilles et au-dessus des ouvertures circulaires qui donnent passage à l'eau dans la conduite des turbines, sont des vannes équilibrées contre la pression de l'eau et dont la manœuvre est relativement facile.

La commande du mécanisme élévatoire de ces vannes a lieu de l'intérieur du local des dynamos et peut être faite à la main, ou par une transmission qui règne tout le long de la salle et qui est actionnée par un électro-moteur de 10 chevaux ; on estime que la puissance mécanique nécessaire pour monter une vanne, en deux minutes et demie, est d'un cheval environ.

(A suivre.)

LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UN LYCÉE DE JEUNES FILLES ET LA MISE AU CONCOURS

Le précédent Conseil municipal avait autorisé l'Administration à préparer un programme de concours à ouvrir en vue de la construction du lycée de jeunes filles, sur un terrain cédé par l'Administration des hospices et situé place Saint-Pothin. Ce document, communiqué au recteur de l'Académie, a été soumis par lui au ministre de l'Instruction publique. Sauf quelques modifications, ce projet a été accepté ; mais le ministre émet quelques doutes à l'égard du résultat que pourra donner le concours, et il exprime l'avis, pour arriver à une prompte et heureuse solution, qu'il serait préférable de confier la rédaction du projet du nouvel établissement à un architecte d'une expérience éprouvée dans ce genre de construction.

Nous ignorons quelles raisons le ministre peut mettre en avant pour appuyer cet avis, et nous espérons que le Conseil municipal, à qui il appartient de trancher la question, saura sauvegarder le principe du concours que l'on a rarement eu à regretter.

Lors de l'édification de l'Ecole du Service de santé militaire et des bâtiments universitaires, les pétitions en faveur du concours, appuyées de signatures nombreuses et autorisées, ont prouvé que le monde des architectes, auxquels le ministre ne peut refuser compétence en la matière, estime que c'est là le mode le plus rationnel et le plus avantageux, en raison de l'effort et des recherches qu'il nécessite ; des différents projets présentés, de l'émulation féconde ainsi provoquée peuvent naître des idées, des conceptions originales et pratiques, que n'entreverrait pas un homme de l'art désigné, quels que soient sa compétence, son talent, et son souci de produire une œuvre qui puisse pour ainsi dire mettre le couronnement à sa carrière.

Du reste, les exemples sont nombreux où les concours ont produit un résultat qui n'aurait pas été atteint par la désignation d'un architecte ; celui-ci, en effet, réputé pour des travaux remarquables, par la raison que son projet est seul présenté, offre moins de chances de fournir une adaptation parfaite de l'édifice aux besoins des services, que ne le font un plus grand nombre de concurrents dont quelques-uns auront étudié en maint autre endroit des établissements analogues.

Pour l'édification de la Sorbonne, qui pourrait nier la supériorité reconnue du résultat obtenu par le concours, l'auteur ayant visité à l'étranger les installations similaires des Universités ?

Et pour l'Université de Lausanne, la mise au concours a fourni à l'un de nos éminents architectes, malheureusement aujourd'hui disparu, l'occasion de faire connaître à nos voisins un talent dont il a donné à notre ville tant de preuves.

Est-ce à dire que l'œuvre primée et retenue sera parfaite en tous points ? Ne sera-t-elle exposée à aucune critique ? Non certes, car elle est soumise malgré tout à la loi générale, d'après laquelle tout est perfectible.

Mais de même que les grandes inventions ont toujours jailli des

cerveaux qui se livraient spontanément à leur recherche et qu'ils auraient été gênés, arrêtés dans leurs conceptions s'ils avaient été contraints et enserrés dans des limites imposées et fixes; de même, pour l'élaboration du projet dont il s'agit, ceux qui volontairement prendront part au concours s'ingénieront pour produire une œuvre originale, personnelle, prééminente, toujours supérieure à celle requise d'une personnalité choisie, si justifiés que paraissent ses titres.

Si celui qui semble qualifié pour l'exécution prend part au concours et en est le vainqueur, il faut se féliciter de ce qu'un jugement rendu par un jury composé de ses pairs et de personnes compétentes confirme la bonne opinion qu'on avait de ses capacités; si ce n'est pas lui qui décroche la timbale, il faut se féliciter encore de ce que le prix échoit à plus digne, et que les intérêts publics sont ainsi sauvegardés.

Le ministre, assez judicieusement, ne fait pas de l'acceptation de son avis une condition essentielle de sa participation à l'entreprise; et si la ville insiste pour que le projet soit mis au concours, il se montrera tout disposé à approuver, sous certaines réserves de détail le programme soumis à son examen.

Puisqu'il en est ainsi et que nos conseillers conservent toute l'indépendance de leur appréciation, nous comptons sur leur bon sens pour que leur vote tranche la question en faveur de la mise au concours.

HENRI SOLU.

LE PERSONNEL DES MAIRIES DE LYON

RÉORGANISATION DES BUREAUX

M. Gaillon, maire de Lyon, vient de présenter au Conseil un projet de réorganisation des bureaux de la mairie centrale et des mairies d'arrondissement.

Indiquons en quoi consiste le nouveau règlement.

Les chefs de division sont supprimés, et le personnel comportera dorénavant :

- 6 chefs de bureau.
- 6 secrétaires de mairie d'arrondissement.
- 12 sous-chefs de bureau.
- 18 rédacteurs.
- 43 expéditionnaires.
- 19 garçons de bureau.

Chacun de ces emplois compte cinq classes, ce qui permettra d'améliorer la situation des employés par un avancement progressif.

La nouvelle organisation, qui supprime quelques emplois, procurera une légère économie, tout en rétribuant mieux le personnel restant.

Nous regrettons que l'on n'ait pas accentué la réforme en réduisant au strict minimum le nombre d'employés, et en augmentant davantage, par contre, l'échelle des traitements, au moins dans les deux ou trois premières classes.

Le surcroît de besogne qui en serait résulté aurait été accepté de bon cœur par le personnel, lequel aurait trouvé une légitime compensation dans une amélioration de situation correspondante.

Constatons, cependant, que le projet de l'Administration est un sérieux progrès, et souhaitons que cette manière de voir s'étende très prochainement à tous les autres services municipaux.

VALROSE.

MM. les Architectes et Entrepreneurs qui auraient des renseignements à nous communiquer sur les Travaux en cours d'exécution sont priés de bien vouloir nous les faire parvenir les 12 et 27 de chaque mois au plus tard, pour en permettre l'insertion dans le numéro.

LE SERVICE DE L'ARCHITECTURE MUNICIPALE

La réorganisation du service de l'architecture municipale, depuis quelque temps déjà décidée en principe, a été définitivement arrêtée par le Conseil municipal dans la séance du 12 courant. A la séance précédente le dossier avait été renvoyé à une Commission spéciale composée de MM. Cadet, Bataille, Bolard, Decléris, Pichot, Duret, Voidier, Bizet et Faugier.

Trois solutions étaient en présence :

1° *Suppression du service de l'architecture, remplacé par un simple bureau à la mairie.* — L'Administration repoussait d'une façon absolue ce système qui aurait amené la désorganisation complète d'un service important. La surveillance sur la marche et l'exécution des travaux aurait été impossible à l'Administration qui se serait trouvée complètement désarmée et sans moyen de contrôle. D'autre part, les honoraires des architectes sur les travaux et les réparations d'entretien, joints aux frais du bureau à la mairie, auraient été très onéreux pour les finances de la ville.

2° *Bureau central municipal. Architecte en chef et architectes libres, avec honoraires éventuels ou fixes.* — D'après ce projet, il y aurait eu, au bureau central de l'architecture, un architecte en chef ayant sous ses ordres un adjoint, un dessinateur, deux expéditionnaires. A côté de ce bureau, on installerait trois bureaux divisionnaires se partageant la Ville en secteurs. Chacun de ces bureaux comporterait un architecte, un commis d'architecture, un ou plusieurs expéditionnaires ou dessinateurs. Le traitement du personnel nécessiterait un crédit d'environ 60.000 francs.

Cette conception offrait sur la précédente des avantages incontestables; les projets ou avant projets devant être approuvés par l'architecte en chef, on aurait obtenu une unité d'action et un contrôle qui manquaient à la première solution. Le principal obstacle à la réalisation de ce projet, d'après lequel les architectes divisionnaires auraient eu un traitement de 7500 francs, avec faculté de garder leur clientèle privée et leurs affaires, était le risque de conflits possibles entre le bureau central et les architectes libres, quelquefois peu décidés à abandonner leurs idées.

3° En somme, le Conseil s'est arrêté au maintien du *statu quo*, mais l'organisation et le fonctionnement du service sont complétés par la nomination d'un adjoint et diverses modifications dans les attributions. Chacun des titulaires sera chargé d'un secteur déterminé, de façon à établir nettement toutes les responsabilités. L'architecte adjoint remplacera le chef de service en cas d'empêchement ou de maladie. Cette mesure est excellente et absolument essentielle pour assurer le bon fonctionnement d'un service dont la multiplicité des détails est suffisamment établie par la division ci-dessous des attributions :

1^{er} BUREAU. — Service central. — *Personnel.* — *Architecte en chef.*

Inspecteur, dessinateur, comptable, rédacteurs, expéditionnaires, régisseur des locations, conservateurs du mobilier.

Directeur, contrôle et surveillance du service. — Affaires générales, projets divers, fêtes publiques, concours. — Régie des immeubles, comptabilité, séries de prix, contentieux, assurances, contributions, etc. — Entretien et services de l'hôtel de ville et du Grand-Théâtre (décors, costumes, entrepôt des décors, machinerie).

2^e BUREAU. — *Architecte adjoint.* — *Un inspecteur dessinateur.*

Tous les bâtiments communaux compris dans les 1^{er} et 11^e arrondissements (à l'exception de l'hôtel de ville). Bureaux d'octroi, postes de pompiers, groupes scolaires, écoles; marchés couverts des Cordeliers, de Perrache; marché aux chevaux; quartier Grôlée, mairies, lycées de garçons, hôtel du Gouverneur, etc.

3^e BUREAU. — *Architecte ordinaire.* — *Un inspecteur dessinateur.*

Mairies, groupes scolaires, lycée de filles, Facultés, Ecole de Santé militaire, cimetières de la Guillotière, fourrière des chiens et tous bâtiments communaux des III^e et VI^e arrondissements.

4^e BUREAU. — *Architecte ordinaire.* — *Un inspecteur dessinateur.*

Hôtel des Invalides du travail, orphelinats Chazières, Denuzières, propriété du Vernay, abattoirs de Vaise et de Perrache, marché aux bestiaux et tous bâtiments et établissements communaux dans les IV^e et V^e arrondissements ; cimetière de Loyasse, caserne des passagers, etc., etc.

Le tableau du personnel sera ainsi composé :

1 Architecte en chef (hors classe)	fr.	8.500
1 Architecte adjoint (1 ^{re} classe)		6.000
2 Architectes ordinaires (3 ^e classe) à 4500 fr.		9.000
3 Inspecteurs surveillants à 2500 fr.		7.500
2 — à 2400 fr.		4.800
1 Dessinateur		2.400
1 Comptable		2.400
1 Commis rédacteur		2.400
2 Expéditionnaires		4.000
1 Conservateur du mobilier		3.000
1 — adjoint		2.000
1 Employé des locations		3.000
1 Garçon de bureau		1.500
Frais de bureau		2.500
Total		<u>60.000</u>

Certaines dispositions particulières méritent d'être signalées et surtout appliquées dans toute leur rigueur : elles nous semblent des plus justifiées :

L'architecte en chef ne pourra, en aucun cas, exécuter des travaux pour les particuliers.

Les architectes ordinaires, quoique soumis en principe à la même règle, pourront toutefois être autorisés exceptionnellement, après approbation écrite du Maire, pour un cas particulier. Cette dérogation, qui ne saurait être que très exceptionnelle, a pour but de favoriser le recrutement du personnel.

Pour l'exécution des travaux neufs, la ville ne prend aucun engagement, le Conseil municipal est complètement libre de les mettre au concours, de les confier à un architecte de son choix, ou d'en charger un des architectes municipaux, s'il juge ce mode de faire préférable dans un cas particulier. Par la nomenclature des attributions que nous venons de donner, il est facile de voir que la besogne, malgré l'augmentation du personnel, ne manque pas dans les bureaux de l'architecture ; et puisqu'on procède à une réorganisation pour un service dont la défectuosité résidait dans la multiplicité des travaux et non dans la valeur de son personnel, il est à désirer que le travail des titulaires soit borné aux attributions des différents bureaux, sous peine, en les surchargeant de travaux neufs, de retomber dans les mêmes inconvénients qui ont amené cette réorganisation.

Si le Conseil sait judicieusement faire usage de cette faculté de mettre au concours les travaux neufs — il eût été bien difficile de la lui enlever — il fera de bonne besogne dans l'intérêt général aussi bien que dans l'intérêt du service de l'architecture qui a failli — menacé de disparition — être victime d'un état de choses déjà ancien et devenu tout à fait disproportionné avec la quantité d'affaires et le nombre de bâtiments communaux dont il a maintenant à s'occuper.

CARNUTENSIS.

LA NOUVELLE SORBONNE

— SUITE —

2^o La bibliothèque de l'Université est située au premier étage ; son accès principal aura lieu par le grand escalier situé dans le fond du vestibule des amphithéâtres de la Faculté des lettres. Cet escalier à la française, de près de 2 mètres d'embranchement, sera en pierre avec rampe en fer forgé et cuivre ; une grande fresque, commandée à Rochegrosse, décorera les murs au premier étage.

Les services de la bibliothèque de l'Université comprennent une grande salle de lecture pour 300 lecteurs, des magasins de dépôt de livres pouvant contenir environ 300.000 volumes, une salle des prêts, un cabinet pour l'administrateur conservateur, un cabinet pour les bibliothécaires, une salle pour les manipulations, une salle pour le catalogue, des salles pour les périodiques, et, près de ces dernières, une grande galerie de lecture pour les professeurs.

La grande salle de lecture s'étend sur toute la longueur de l'aile est de la cour d'honneur, au-dessus du vestibule et des deux amphithéâtres (62 mètres environ) ; sa largeur est de 10 mètres. On a, par le milieu de la salle, en face, le bureau des surveillants : à droite et à gauche, de grandes tables placées dans le sens de la longueur, pouvant recevoir les lecteurs sur les deux grands côtés. Autour de la salle, sur une hauteur de 2^m20 seulement, des casiers pour les livres les plus usuels. Dans l'embrasure des fenêtres, qui éclairent la salle des deux côtés, des pupitres pour lire debout. Le plafond de cette grande salle est composé de deux nefs avec, au centre, une coupole un peu plus élevée, reposant sur des doubleaux. Du côté opposé à la grande cour, une grande galerie vitrée accompagne la salle de lecture dans toute sa longueur, de façon à permettre la circulation du service sans troubler les lecteurs.

Les magasins de livres, auxquels on accède de deux côtés en traversant la petite galerie vitrée, se trouvent placés de chaque côté du grand amphithéâtre des Lettres, et reliés dans le fond par une galerie occupant au premier étage le centre de la galerie Saint-Jacques. Ces magasins sont établis sur cinq étages, chaque étage n'ayant que 2^m20 de hauteur, de façon à pouvoir atteindre le dernier rayon facilement sans marchepied d'aucune sorte. Chaque étage, ayant 19^m20 de longueur sur 8^m85 de largeur, se compose de deux travées de 1^m60 de largeur, éclairées aux deux extrémités et traversées par un couloir central, chaque travée étant garnie des deux côtés, sur toute la surface, de casiers de livres. Les planchers séparant les étages sont pleins, pour que la chaleur ne s'accumule pas dans les étages supérieurs et que la poussière n'incommode pas les étages inférieurs. Tous ces étages sont reliés entre eux par un escalier, un monte-charge et de petits téléphones. Le sol est recouvert de linoléum sur ciment, afin d'éviter la sonorité et les joints du parquet.

A l'extrémité nord de la petite galerie vitrée, se trouve, à gauche, la salle des prêts et, au bout, la salle des manipulations, sur laquelle donne le catalogue dont les innombrables fiches occupent horizontalement une très grande superficie ; puis le cabinet de l'administrateur conservateur et celui des bibliothécaires, avec une petite pièce attenante pour les manuscrits et incunables. Toute cette partie du service est dégagée par un escalier et un monte-charge spécial.

La galerie de lecture du professeur, qui donne également dans la salle des manipulations, s'étend sur toute la longueur de la galerie nord de la cour d'honneur, soit 26 mètres environ. Sa largeur est de 4^m20. Sept grandes fenêtres donnent sur la cour, en face du péristyle et du dôme ; devant chaque fenêtre une table pour les lectures, de larges fauteuils, des casiers spéciaux ; de belles boiseries et un plafond à caissons donneront à cette salle le confort et la décoration en harmonie avec sa destination ; deux portes communiquent de la galerie de lecture des professeurs aux salles de revues et périodiques.

Au deuxième étage, au-dessus de la grande salle de lecture, se trouvera, du côté nord, l'appartement de l'administrateur conservateur ; du côté sud, près de l'église, les salles de la bibliothèque Victor Cousin desservies par un escalier spécial.

3^o L'École des Chartes occupe tout le bâtiment actuellement en construction sur la rue de la Sorbonne, entre l'église et les vieux bâtiments. Au rez-de-chaussée, les cabinets du directeur et du

secrétaire, et une petite pièce pour les archives. Au premier étage, une salle de cours pour 30 élèves, et une autre plus grande pour 40, les auditeurs devant être placés le long de larges tables pour pouvoir, tout en écoutant le professeur, suivre la leçon sur les grands albums contenant les chartes, gravures, etc. Au-dessus, la bibliothèque comprenant une salle de lecture et des dépôts pour les collections de dessins et de photographies.

4° La partie complémentaire de la Faculté des sciences occupe les bâtiments en bordure rue Saint-Jacques; elle comprendra, au rez-de-chaussée, les salles pour les examens oraux du baccalauréat s'ouvrant sur la galerie Saint-Jacques. Ces salles seront séparées par des cloisons mobiles, de façon à pouvoir être réunies, et à former en cas de besoin de grandes salles pour les compositions écrites.

Au premier étage, les salles de collection de service de la géologie, qui viendront s'ajouter aux locaux déjà existants.

Au deuxième étage, des salles de collections pour le service de l'anatomie comparée, le service de la géologie et l'amphithéâtre commun aux services d'anatomie comparée et de zoologie.

Au-dessus sera installé le service des mathématiques composé de trois amphithéâtres, pour quarante, soixante et cent-vingt auditeurs avec cabinets de professeurs et grande galerie d'instruments, en communication directe avec la tour d'astronomie s'élevant sur la rue Saint-Jacques, et au sommet de laquelle sera installé un petit équatorial avec coupole tournante avec, derrière et un peu au-dessous, sur les combles, une petite méridienne. Et dans la tour même, une haute salle pour les expériences du pendule.

L'ensemble de ce petit observatoire aura une stabilité médiocre étant directement, sur la rue; mais d'avance les professeurs y souscrivent; car il ne s'agit pas de faire des observations sérieuses, mais simplement d'apprendre aux étudiants de mathématiques le maniement des appareils et instruments d'astronomie,

(A suivre.)

H.-P. NÉNOT.

COMITÉ DÉPARTEMENTAL POUR L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Dans la liste des membres du Comité départemental du Rhône, pour l'exposition universelle de 1900, nous relevons les noms de Messieurs :

APIAN, artiste peintre; AUBERT, sculpteur; AVERLY, constructeur-mécanicien; BEAUVIERE, peintre; BÉGULE, fabricant de vitraux; BLETON, secrétaire du palais des Arts; Jean BONNARDEL, entrepreneur de transport par eau; Ed. BONNET, constructeur-chaudronnier; A. BOULADE, électricien; Eugène BRIZON, entrepreneur de serrurerie; BURELLE, ingénieur; CARRÉ, fabricant de cristaux à Oullins; CASTEX-DÉGRANGE, artiste-peintre; J. CLARET, entrepreneur; Cl. CLERMONT, entrepreneur de menuiserie; J. COIGNET, membre de la Chambre de commerce; Pierre DEMANGE, constructeur-mécanicien; DESJUZEUR, constructeur d'appareils à vapeur; Léon DUFÈS, ingénieur, directeur de la Compagnie Fives-Lille, à Givors; FEBVRE, constructeur-mécanicien; A. GERMAIN, architecte, directeur de la Société des logements économiques; GILLET, membre de la Chambre de commerce; de GRAVILLON, statuaire; GUINOCHE, tapissier; HIRSCH, architecte de la ville; LANG, directeur de l'école La Martinière; LARUE, administrateur délégué de la Compagnie générale de navigation; LOMBARD-GÉRIN, ingénieur; MANDET, directeur de l'usine de Saint-Gobain, à Saint-Fons; Félix MANGINI, ingénieur, ancien directeur de la Compagnie du chemin de fer de Dombes et du Sud-Est; MULATIER-SILVENT, fabricant de toiles métalliques; PAGNY, sculpteur; PATIAUD, ingénieur-constructeur; Martial PAUFIQUE, entrepreneur de travaux publics; A. PERBOST, inspecteur du travail dans l'industrie; PERRACHON, artiste peintre; FERRIN, constructeur-mécanicien; PETIT, ingénieur en chef des ponts et chaussées; Léon FIGUET, constructeur-mécanicien; RÉSAL, ingénieur des ponts et chaussées, directeur de la voirie municipi-

pale; de la ROCHETTE, maître de forges, à Givors; SEGUIN, ingénieur civil; SICARD, directeur de l'école des Beaux-Arts; Cl. SORNAY, président du Syndicat de l'ameublement; TESTE, fabricant de câbles et d'aiguilles; Maurice THÉVENIN, fondeur en cuivre; TOLLET, artiste peintre; VAUTIER, ingénieur des arts et manufactures; J. WEITZ, constructeur de matériel pour entrepreneurs.

CONCOURS

ELNE (PYRÉNÉES-ORIENTALES)

Un concours est ouvert pour l'établissement d'un projet d'alimentation d'eau de la ville d'Elne (Pyrénées-Orientales).

Les projets devront être déposés, avant le 1^{er} juillet prochain, au secrétariat de la mairie, où l'on peut s'adresser pour tous renseignements.

LES TRAVAUX DE LA RÉGION

Isère. — Est déclaré d'utilité publique, l'établissement d'un chemin de fer d'intérêt local, à voie normale, de Saint-Hilaire-de-Brens à Jallieu.

— A *Vienne* aura lieu le samedi 6 février prochain, l'adjudication des travaux de construction d'une école de garçons, dans cette ville. Nous donnons à la chronique des adjudications le détail et le montant de chaque lot.

— Depuis le 1^{er} janvier, la ville de *Vienne* est pourvue d'un nouveau règlement de voirie relatif à l'établissement des trottoirs. d'après lequel la largeur en sera déterminée par l'Administration et sera subordonnée à la largeur des rues, places et boulevards. La hauteur des trottoirs sera uniforme pour toute la ville. Elle est fixée à 0^m16 au-dessus du pavé, et la pente transversale sera de 0^m2 par mètre. Les bordures seront en granit, pierre de Villebois ou toute autre pierre dure non gélive; elles auront 0^m40 de queue, 0^m20 de largeur au couronnement, et 0^m02 de talus extérieur répartis sur 0^m16 de hauteur. La longueur de chaque bordure sera au moins d'1 mètre. Les parements vus seront bouchardés. Les arêtes intérieures seront ciselées parfaitement droites et les arêtes extérieures seront arrondies avec un rayon de 0^m02. Dans certaines circonstances particulières, l'Administration pourra apporter une dérogation à ces articles.

Les trois lots seront formés de dallages en ciment ou de bitume, placés sur un lit très résistant, le tout retenu par les bordures. La ville interviendra par moitié dans la dépense avec les propriétaires. L'entretien complet des trottoirs et des bordures incombera aux propriétaires.

Les travaux accessoires, tels que battements en fer, en bois, en pierre ou en ciment, pour portes ou seuils, larmiers de caves, gargouilles, raccordement des tuyaux de descente avec les gargouilles sont à la charge des propriétaires. Les gargouilles atflueront exactement la surface des trottoirs.

Ain. — Le projet de reconstruction du théâtre de Bourg, dont le devis s'élève à 320.000 francs, vient d'être renvoyé par le Conseil municipal à la Commission des travaux publics.

Saône-et-Loire. — Une Commission s'est réunie à l'effet d'examiner l'avant-projet de construction d'une école à Charnay-lez-Mâcon et de rechercher un terrain propre à l'établir. Le Conseil municipal sera appelé sous peu à se prononcer sur l'installation de ce local scolaire.

Drôme. — Est approuvée la convention conclue le 13 février 1896, entre l'Etat et la ville de Valence, pour la construction d'un hôtel des postes et télégraphes dans cette ville.

HOTELS PRIVÉS

Quai d'Occident, 6 et 7

On procède en ce moment aux aménagements intérieurs d'un magnifique immeuble de rapport, situé quai d'Occident, entre les rues de Castries et de Condé, et appartenant à M. Marquis, entrepreneur de menuiserie, qui en a confié l'édification à M. L. Rogniat, l'architecte bien connu.

Cet immeuble, d'une superficie bâtie de 683^m210, par suite de sa situation dans un quartier tranquille, éloigné du centre des affaires, fort bien situé sur le quai de Saône, a été avec raison disposé pour de riches locataires, c'est-à-dire divisé en très grands appartements pourvus de toutes les ressources du confort moderne.

Extérieurement, cette construction comprend une façade principale de 40^m88 sur le quai, et une façade de cinq fenêtres, en retour sur chacune des deux rues, le tout élevé, bien entendu, en pierre de taille, et comporte un rez-de-chaussée, un entresol, trois étages et un quatrième mansardé. Son originalité consiste en une large fenêtre à triple baie placée à chaque étage aux deux extrémités nord et sud, cette fenêtre se transforme en bow-window au premier et au second entre les balcons qui courent tout au long du premier et du troisième étage. La superposition de ces triples baies, surmontées des pavillons d'angles de la toiture, encadre d'une manière très heureuse les rangées de huit fenêtres de cette façade et lui communique une grande élégance.

Intérieurement cet immeuble se compose en réalité de deux maisons jumelles et symétriques, accolées et complètement indépendantes l'une de l'autre, mais pouvant au besoin communiquer par une porte prévue à chaque étage.

Les étages principaux sont composés, dans chaque immeuble, de neuf pièces et dépendances. Au rez-de-chaussée la double allée diminue la surface habitable.

Chaque hôtel a un large escalier dont la cage sera occupée par un ascenseur hydraulique système Edoux. Une canalisation d'eau et de gaz desservira tous les étages; quant à celle d'électricité, elle sera établie en attente dès maintenant afin d'éviter les dégradations inévitables d'une installation faite après coup lorsque les câbles de l'éclairage électrique seront prolongés jusque dans ce quartier.

Il y aurait eu lieu à notre avis d'étudier si, avec les douze grands appartements de cet immeuble, il n'y aurait pas eu avantage à établir dans le sous-sol une dynamo commandée par un moteur à gaz, pétrole ou vapeur, d'une force suffisante pour l'éclairage, la ventilation et la mise en marche des deux ascenseurs; car aujourd'hui les systèmes d'ascenseurs électriques offrent de grands avantages de sécurité et de bonne marche.

Les caves contiennent un calorifère chauffant l'escalier et les vestibules d'appartement.

De plus chaque appartement comprendra une salle de bains et, dispositif encore rare à Lyon, sera pourvu d'un poste téléphonique relié à la loge du concierge, pourvue d'un petit tableau téléphonique et d'un appareil en communication avec le réseau de l'Etat.

Aujourd'hui où ce système tend à se généraliser il serait fort à propos de disposer l'appareil téléphonique du concierge de façon à ce qu'il ne puisse en aucun cas écouter la conversation de ses locataires une fois l'un d'eux en communication avec le bureau central. S'il vous est à peu près indifférent que les demoiselles du téléphone que vous ne connaissez pas écoutent vos affaires, il n'en n'est pas du tout de même de Monsieur ou Madame Pipelet, fléau des locataires.

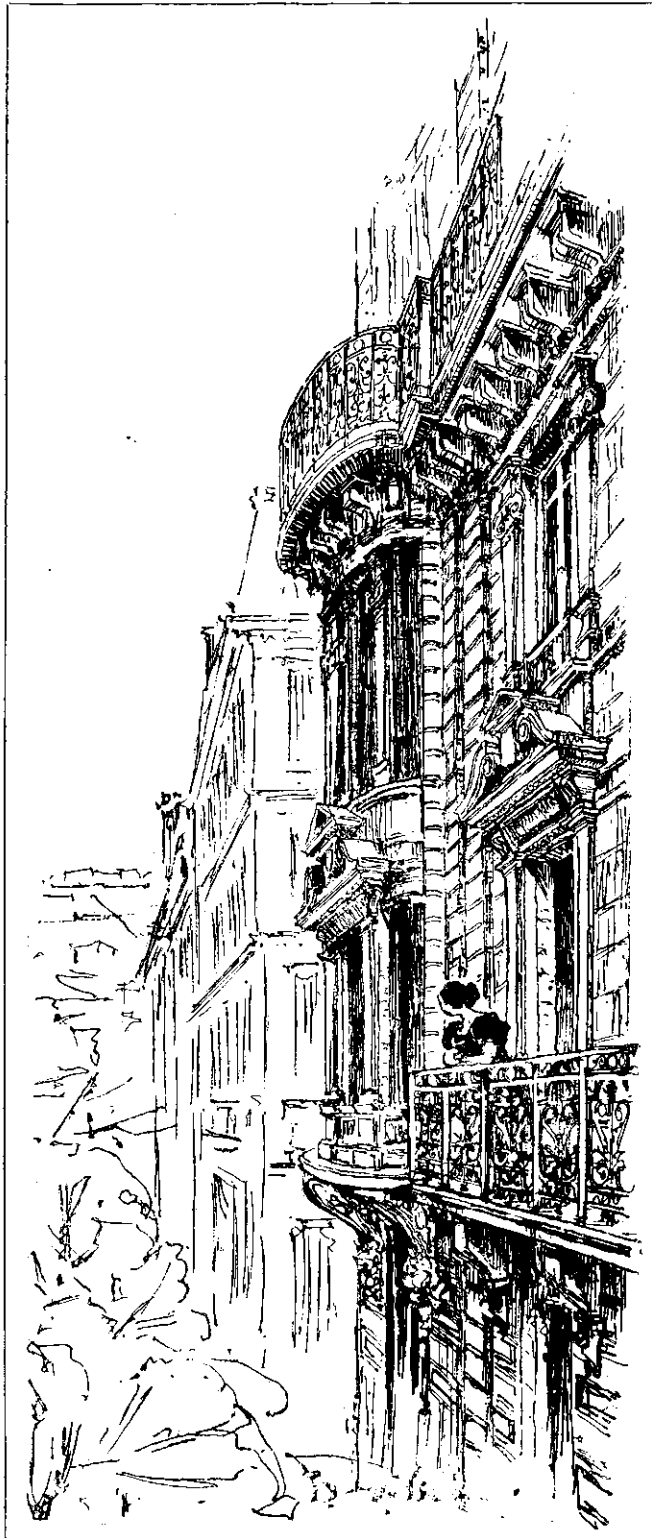
C'est donc une maison de rapport de premier ordre et parfaitement étudiée pour satisfaire à tous les besoins des riches locataires auxquels elle est destinée. Nous ne ferons qu'une réserve de détail. Les deux tourelles larges et basses qui dépassent un peu la ligne des combles constituent pour nous une innovation peu gracieuse. Elles ne sont visibles du reste que de l'autre côté de la Saône, sur le quai Fulchiron.

Les différents travaux ont été exécutés par les entrepreneurs suivants :

Terrassements, M. SOLY; maçonnerie, M. GOUYON; Villebois, Société anonyme des carrières de Villebois, M. BOUQUET, directeur; pierre blanche, MM. MOTTE et PORTALIS; charpente, M. MARIN; menuiserie, M. C. MARQUIS; plâtrerie et peinture, MM. PARÉ frères; zinguerie, MM. VIVIAN, CLAIR et MARMONNIER; fontes et fers de la maison SIMON PERRET frères.

Il nous a paru intéressant de représenter en gravure la disposition extérieure qui constitue dans cet immeuble une heureuse innovation pour Lyon.

PIERRE DETAILLE.

HOTEL QUAI D'OCCIDENT.
Bow-Window.

PROMENADES ARTISTIQUES D'UN OISIF A TRAVERS LYON

II. Le monument de la République, place Carnot.

Architecte, M. BLAVETTE. — Sculpteur, M. PEYNOT.

— SUITE —

Fidèle à notre promesse de dire également le bien et le mal, nous louerons le groupe formé par la *Ville de Lyon*, assise sur un rostre naviguant entre le *Rhône* et la *Saône*, pour le caractère franchement décoratif de cette composition triangulaire, qui d'une part lui donne beaucoup d'unité et de cohésion, mais par contre amène la *Ville de Lyon* à avoir les épaules bien étroites, et le *Rhône* et la *Saône* à être si énormes que, malgré leur justesse anatomique, leurs membres paraissent gonflés et boudinent. Ces reliefs énormes se supportent encore assez bien dans le *Rhône* à cause de sa virilité, mais dans cette *Saône* qu'a-t-on fait de la grâce chatoyante, ondulante, pleine de nonchalance et toute féminine de notre belle rivière ?

Quant à la *Ville de Lyon*, pourquoi lui avoir donné cette expression de sévérité si grande et de désenchantement, sentiment accentué par le pli boudé prononcé des lèvres, produit surtout parce que l'on ne peut voir cette figure que de bas en haut, ce qui fait que la saillie de la lèvre inférieure se projette sur la lèvre supérieure et que les coins de la bouche paraissent descendre encore bien plus qu'en réalité. Mais les bonnes choses étant rares, n'oublions pas de mentionner ce jeune garçon, assis à gauche, qui n'est vraiment pas mauvais.

Nous arrivons maintenant aux trois groupes symbolisant la devise du régime républicain. Répétons-le encore, ces groupes sont placés trop haut. Si encore l'artiste avait tenté de traduire cette devise par trois statues d'une composition analogue à celle de la *Ville de Lyon*, cette hauteur aurait paru moins grande et le monument y eût beaucoup gagné en unité, qualité qui lui fait complètement défaut ; puis, si l'on n'avait pas trouvé cette symbolisation assez explicite, rien n'empêchait de la compléter par des bas-reliefs qui auraient garni la surface si nue des piédestaux.

La *Liberté*, dont la robe, bien qu'améliorée par des manches larges et courtes, offre une partie des inconvénients cités plus haut, surtout en ce qui touche le ventre, tient d'une main le drapeau national et de l'autre un flambeau d'un geste tout à fait théâtral. Rien à dire de ce vieillard baisant la frange du drapeau tricolore, si ce n'est que cette tête est celle d'un vieil alcoolique et non celle d'une statue symbolisant la vieillesse dont la physiologie, pleine de noblesse et de bonté, doit inspirer le respect. A droite, cette jeune mère attentive à allaiter son bébé, tandis que l'aîné s'appuie contre ses genoux, forme un petit groupe dans le grand et charme par sa simplicité et son naturel.

L'*Egalité* est certainement le plus mauvais de ces groupes allégoriques. L'accord que l'*Egalité* a obtenu entre la Richesse et le Travail semble bien difficile. La jeune femme n'a l'air que très médiocrement satisfait et le forgeron tout simplement furieux. Nous ne pouvons pas dire que ces sentiments ne sont pas, malheureusement, ceux qui animent l'ouvrier et le capitaliste ; seulement (il y a un seulement) pour vouloir traduire un sentiment violent, il ne faut pas aller jusqu'à la grimace. Au reste, tout serait à reprendre dans ce groupe, la pose des corps, l'expression des visages, la cuirasse ? de cette *Egalité* avec des embryons de seins et la Richesse qui n'en a pas, si tant est que ce personnage est une femme, ce qui est indiqué par ce coffret et contredit par cette jambe si masculine, qui semble bizarrement construite sans que l'on puisse se rendre compte si cela provient vraiment de son modelé ou des taches noirâtres dont la pluie l'a couverte. De plus pour compléter de ce côté l'aspect fâcheux du monument, le profil des groupes *Liberté* et surtout *Fraternité* est excessivement dis-

gracieux par suite de toutes ces draperies qui s'envolent si lourdement afin de faire, de face, un fond à la figure principale. Pour nous il aurait mieux valu laisser ces groupes se détacher franchement sur le pylône central et ne pas avoir ces draperies qui alourdissent encore cette statuaire si dénuée d'élégance.

Il y a un rapprochement bien bizarre sur lequel nous pourrions longuement philosopher si nous nous adressions à un public moins technicien et plus boulevardier, entre le sujet de ce groupe *Fraternité* et la date 1870 dont il est surmonté, date qui nous rappelle implacablement la GUERRE et cette lutte fratricide et criminelle entre toutes : la COMMUNE.

Ce groupe est un peu meilleur que les précédents. La *Fraternité* ne grimace pas, elle semble tout simplement heureuse de la fraternisation de deux races si différentes en leur souriant avec bonté. Grâce au mouvement de sa tête fortement penchée en avant, on peut voir son visage à peu près à angle droit, ce qui détruit cette *moue* qui nous avait tant agacé dans la *Ville de Lyon* surtout.

Mais de tout ceci il nous faut bien au moins tirer quelques conclusions, nous formulerons ainsi les nôtres : — On ne peut augmenter outre mesure les dimensions d'une maquette sans s'exposer à bien des surprises, — l'artiste a par trop oublié que la sculpture doit être, avant toute chose, belle de ce beau surhumain de l'idéal.

Le promeneur ne jouit que très imparfaitement de toute cette œuvre par suite de sa ligne de vue beaucoup trop basse. Tout cela est bien dommage et pour l'emplacement et pour la somme dépensée, qui tous deux permettaient de s'attendre à un résultat bien meilleur.

Marcel ABRIAL.

AVIS & RENSEIGNEMENTS DIVERS

Enquête. — Une enquête administrative est ouverte sur le projet relatif à l'acquisition par la ville de Lyon, au prix de 43.789 fr. 90 centimes, de deux parcelles de terrain appartenant aux hospices civils de Lyon et situées en façade sur la déviation du chemin vicinal ordinaire n° 19, « de Boutary », commune de Caluire, quartier de Saint-Clair, lesdites parcelles destinées à constituer une zone de protection pour les galeries filtrantes de l'usine des eaux de Saint-Clair.

Les pièces de l'affaire sont déposées à la mairie de Caluire, pour être communiquées pendant huit jours, à compter du samedi 16 janvier 1897, aux personnes qui désireront en prendre connaissance.

A l'expiration de ce délai, un commissaire-enquêteur, spécialement désigné à cet effet, recevra à ladite mairie, le dimanche 24 janvier 1897, de midi à 4 heures, les déclarations des habitants sur les avantages ou les inconvénients du projet dont il s'agit.

Changement de nom de rue. — Par décret du 24 décembre dernier, a été approuvée la délibération, en date du 18 novembre 1896, par laquelle le Conseil municipal de Lyon a attribué à la rue d'Ecully (quartier de Vaise) la dénomination nouvelle de *rue Tissot*.

La **Chambre syndicale des propriétés immobilières de la ville de Lyon et de la banlieue** annonce pour le dimanche 24 janvier courant, sa fête annuelle. Les sociétaires qui voudront bien manifester, à cette occasion, l'étroite solidarité qui unit les membres du syndicat, sont invités à retirer leur carte au siège social, 72, rue Pierre-Corneille, de 8 heures à midi et de 2 heures à 6 heures.

Voici le programme de la réunion : à 6 heures précise, banquet dans les salons Monnier ; à 8 heures 1/2, spectacle intime ; la *Cigale chez les Fourmis*, comédie en un acte par Ernest Legouvé et Eugène Labiche ; monologues par M. Benoist-Mâry, Mlle

Maulde, etc. Projections photographiques avec le cinématographe Lumière, dont les inventeurs avaient, à la dernière réunion annuelle, donné la primeur et dont ils présenteront les spécimens les plus récents.

Conseil d'administration de la Chambre. — Président, M. J. Vally; premier vice-président, M. Gonindard; deuxième vice-président, M. Brizon; troisième vice-président, M. Garcin; secrétaires, MM. Pey, Araud et Cusin; trésoriers, MM. Maderni et Grosset; membres, MM. Aurard, Casse, Chapuy, Charrasse, Chavassieu, Chonevay, Duchêne, Fangier, Fanton, l'ournier, Gouyon, Grataloup, Grimonet, Guérin, Lagrange, P. de Luvigne, Lucien Mayet, Miaz, Thévenet et Rogniat; conseiller honoraire: M. Bouthéon; directeur général de la Chambre syndicale: M. J. Grosset; directeur de la Coopérative: M. Reydellet.

Conseil judiciaire. — MM. Enou, avocat, professeur à la Faculté de droit, rue Vaubecour, 10; Rubellin, avocat, rue de la République, 44; Pondeveaux, avoué, chevalier de la Légion d'honneur, rue Neuve, 7; Vacher, notaire, cours Lafayette, 28.

Chambre syndicale des entrepreneurs de Vienne. — Dans son Assemblée générale du 10 janvier, la Chambre syndicale des entrepreneurs de bâtiments de la ville de Vienne a composé son bureau pour l'année 1897-1898, comme suit :

Président: M. LAURENT-FLORENTIN; **vice-président:** M. BOUVIER, aîné; **trésorier:** M. J. CLÉCHET; **secrétaire:** M. TRABET, aîné.

Autorisation d'emprunt. — Le département de Saône et-Loire est autorisé à contracter un emprunt de 52.400 francs, applicables aux travaux de chemins vicinaux.

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

(Du 2 au 7 janvier 1897.)

Cabinet de MM. GROBOZ et CURNY, rue de la République, 65.

Construction de six maisons sur une masse de terrains comprise entre l'avenue de Vendôme, les rue Bossuet, Créqui et Cuvier.

Cabinet de M. ROGNIAT, avenue de Saxe, 279

Construction d'un immeuble sur un terrain situé à l'angle des rues de Sèze et Duguesclin. MM. Paté frères, entrepreneurs, cours Gambetta, 21.

Quai de Vaise, 32. Construction d'une maison sur cour. Prop. Société des Brasseries Lyonnaises, M. Curty entrepreneur à Ecully (Rhône).

TRAVAUX EN COURS D'EXÉCUTION

Cabinet de M. BISSUEL, 27, place de la Comédie.

Avenue de Saxe, 267. Maison à loyer. Propr., M. Tranel; Entrepr.: maçonnerie, MM. Quinty frères; charpente, M. Jacquignon; serrurerie, MM. Guer et Blanc; Villebois, Société de Villebois; pierre blanche, M. Armand; pierre de la Grive, M. Chemin; peinture et plâtrerie, M. Gabbio; menuiserie, M. Giraud. Intérieur.

Avenue de Saxe, 269. Maison à loyer. Propr., M. Bissuel; entrepr., maçonnerie, MM. Quinty frères; charpente, M. Jacquignon; serrurerie, MM. Paturle et Nicolet; Villebois, Société de Villebois; pierre blanche, M. Armand; pierre de la Grive, M. Chemin; peinture et plâtrerie, M. Galizia; menuiserie, M. Thévenet. Intérieur.

Rue Cuvienne. Maison d'habitation avec magasins et entrepôts. Compagnie royale asturienne, propriétaire; entrepr.: maçonnerie, MM. Rouchon, oncle et neveu; pierre de Villebois, Société des carrières, M. Bouquet, directeur.

Marcigny (château de). Propr., M^{me} de Chalonge; entrepr., M. Genillon, à Saint-Christophe-en-Brionnay. Restauration et construction d'un pavillon d'aile. Toiture.

Cabinet de M. E. BLEIN, 74, cours de la Liberté.

Cours de la Liberté. Société des Grands Magasins universels. Entrepr.: maçonnerie, M. Tarnaud; pierre de Saint-Cyr, M. Renardon; pierre de Villebois, Société la Fourmi (M. Doubliez, directeur), pierre de la Grive, M. Perrin; pierre blanche, M. Pomparat; charpente, M. Gagnieu; menuiserie, M. Guilmart; serrurerie, M. Brizon; plâtrerie, M. Cabestan; zinguerie, M. Boussat; fumisterie, M. Schmitt; miroiterie, M. Dumaine; ciments, M. Jamot; chauffage, électricité, MM. Luc Court et Cie; sculpture, MM. Guerre, Pivot et Penelie.

Cabinet de M. BOISTARD, 5, rue Servient.

Cours Villeurbanne. Maison d'habitation. Propr., M. Jacquignon; entrepr.: MM. Perol maçonnerie; Tauty frères, plâtrerie et peinture; Janot, menuiserie. Distributions intérieures.

Cours Villeurbanne, 104. Maison à loyer. Propr.-entrepr., M. Lubin, maçonnerie. Distributions intérieures.

Cours Lafayette prolongé, parc de Bonneterre. Maison d'habitation, bureaux, magasins, entrepôts. Propr., M. Pollette, rue Vauban, 89; entrepr. général M. Ribard. Toiture.

Beaunaud (Rhône). Annexe d'usine, entrepôts. Propr., M. Verzieux; charpentier, M. Achard à Francheville. Toiture.

Bourgoin. Annexe de l'hôtel du Midi. Propr., M. Pellet; M. Piana, entrepreneur général. Achèvement.

Quai Claude-Bernard. Maison à loyer. Propr., M. Perrot, entrepreneur de menuiserie; entrepr.: MM. Rouchon, maçonnerie; Boussat, ferblantier; Serre, peintre plâtrier, avenue de la Joncières. Achèvement.

Cabinet de MM. BOUILHÈRES et DANTHON, 16, quai de Retz.

Grande rue Saint-Clair. Transformation d'immeubles. Propr., M. Reymury. Entrepr. de maçonnerie, M. Buchenaud; serrurerie, M. Payre; menuiserie, MM. Bouilhères et Leroux.

Rue Boileau, 183. Construction d'immeubles. Propr. et entrepr., MM. Durel et Marchand. Fondations.

Rue d'Avignon. Propr., M. Veillet, entrepreneur, 5, rue Pomme-de-Pin. Entrepreneurs: maçonnerie, M. Ranque; charpente, M. Bertrand; serrurerie, M. Buttin. Distribution intérieure.

Rue de la Gare (Vaise). Hangars et murs. Propr., MM. Penaille et Despeaux. Entrepr., maçonnerie, M. Vitton; charpente, M. Gouverne. Fondations.

Caluire. Villa. Entrepr., maçonnerie, M. Debay; charpente, M. Gagneux.

Cabinet de M. CLERMONT, 17, rue Neuve.

Rue Grenette, 11 13-15. Propr., MM. Carron et Chatoux; entrepr., maçonnerie, MM. Chatoux et Pétavil, 3, place Saint Pothin; charpente, M. Grépat, rue Boileau; serrurerie, M. Brizon, rue de Sèze, M. Buttin, rue Palais-Grillet; pierre de taille, Société des carrières de Villebois, et Renardie à Saint Cyr; pierre blanche, M. Armand, Lyon. Achèvement.

Rues Vauban, Dussaussoy et Amédée-Bonnet. Propr., M. Clermont, rue Vauban, 73. Entrepr., M. Fessetaud, maçonnerie; M. Grépat, charpente; M. Buclet, serrurerie. Achèvement.

Vourles (Rhône). Villa et dépendances. Propr., M. C. Martin; entrepr., M. Bonnichon à Pierre-Bénite.

Cabinet de M. Pierre COURT, 6, rue de la Barre.

Rue du Peyrat angle rue du Plat. Propr., M. Kanke. Terrassement, M. Soly; maçonnerie, MM. Gay et Bagnard; charpente, M. Marin; taille de pierres dures et tendres, MM. Derriaz et Vial. Couverture.

Rue Saint-Charles. Usine. Propr., M. Dangléant. Entrepreneurs: maçonnerie, MM. Canque et Dubayle. Couverture.

Cabinet de M. CUMIN, 19, rue d'Algérie.

Le Point-du-Jour. Domaine de Menival. Prop., M. Jules D., de Lyon. Ferme modèle, écurie et remises, château et dépendances. Maîtres maçons, M. Salmel, au Point-du-Jour; M. Bujon, rue de l'Enfance, Lyon; charpentier, M. Chol, rue Pelletier, 9, Lyon; serrurier, M. Dorier, au Point-du-Jour; tailleur de pierre, M. Didier à Fleurieux; menuisiers, M. Larrat, au Point-du-Jour; M. Hatton, quai Fulchiron, 37; peinture-plâtrerie, M. Roucaud, au Point-du-Jour; M. Paganetti, rue Vaubecour, 13; M. Torrelli, ferblantier, au Point-du-Jour.

Commune de Dardilly (Rhône). Rectification de la place et des maisons aux abords de l'église de Saint-Pancrace. M. Lefort, entrepreneur général.

Avenue de Saxe, 326. Reconstruction d'entrepôts et magasins incendiés. Propr., M. Jules D. de Lyon. M. Montpeyroux, maître-maçon, 24, rue Croix-Jordan. M. Chol, charpentier, 9, rue Pelletier.

Marcy-l'Étoile (Rhône). Construction d'un hôtel. Propr., M. P. Entrepr., maître-maçon, M. Lebeyle, à Marcy; charpentier, M. Guérin, à Charbonnière; menuisier, M. Larochette, à la Demi-Lune; tailleur de pierres, M. Prost, à Dardilly. Couverture.

La Tour de Salvagny (Rhône). Construction d'une maison d'habitation. Propr., M. D., de Lyon. Entrepr., maçon, M. Magadoux, à La Tour-de-Salvagny; menuisier et charpentier, M. Schneiderlin, à Dommartin (Rhône); tailleur de pierres, M. Prost, à Dardilly. Couverture.

Cabinet de M. DUBUISSON, cours Lafayette, 25.

Ecole La Martinière. Entrepr.: terrassements, maçonnerie et pierre de taille, MM. Gay et Bagnard, 4, rue des Marronniers; ciments, M. Vallanet, 30, rue des Platanes, Monplaisir; charpente, M. Débat, 71, rue Bellecombe; menuiserie, MM. Pansu et ses fils, 21, rue des Asperges; serrurerie, M. Burnichon, 5, avenue des Ponts; plâtrerie, peinture, vitrerie, M. Calmel, 8, rue de la Bourse; zinguerie, plomberie, M. Boussat, 12, rue Passet. Fondations et élévation sur rue.

Cabinet de MM. DUPIN frères, 7, rue de Marseille.

Rue Moncey, 173. Construction de deux maisons de rapport. Propr., M. Poncelet. Entrepreneurs: terrassements et maçonnerie, M. Debay; charpente, M. Tolleron; menuiserie, M. G. Dumora; serrurerie, M. T. Dumora; plâtrerie-peinture, M. L. Piola; zinguerie, M. Mallet; fumisterie, M. Civial; pierre blanche, M. Duboin; pierre de Villebois, M. Gat, à Montaliu; pierre de Saint-Cyr, M. Delaye, à Limonest; ciments et carrelages, M. Jamot. Travaux intérieurs.

Route d'Heyrieux, 103. Etablissement horticole. Prop., M. Pécoud; entrepr. de maçonnerie, M. Debay; charpente, M. Guillard; plâtrerie-peinture, M. Piola; menuiserie, M. G. Dumora; serrurerie, M. T. Dumora; ciment, M. Jamot; zinguerie, M. Mallet; fumisterie, M. Civil; pierre de Villebois, M. Gat. Fondations.

Cabinet de M. Louis FANTON, 101, rue Duguesclin.

Angle des rues Tronchet et Masséna. Propr., M. Augros, 57, cours Vitton. Entrepr.: maçonnerie, MM. Chatoux et Petavit; charpente, M. Grépat; menuiserie, MM. Lombard frères; plâtrerie-peinture, MM. Tauty frères; serrurerie, M. Brizon; pierre de taille Villebois, MM. veuve Besson et fils, à Montalieu; pierre blanche, MM. Motte et Portalis. 5^e étage.

Rue Masséna 29. Propr., M. Petavit, rue Pierre-Corneille. Mêmes entrepreneurs, sauf menuiserie, M. Pardon; plâtrerie-peinture M. Chapeaux. 5^e étage.

Rue Masséna, 31. Propr. M. X... Mêmes entrepreneurs que la maison Augros, sauf la plâtrerie-peinture par M. Thibaut. 5^e étage.

Neuville-sur-Saône, deux villas. Propr. M. Forestier. Entrepr. généraux, MM. Salaguac, maçonnerie; Viret, charpente-menuiserie. Couverture.

Rue Bonnefoi. Brasserie Winckler et fils. Transformation du bâtiment. Entrepr.: maçonnerie, MM. Taton frères; charpente, M. Maria; serrurerie, MM. Martin et Masson; plâtrerie-peinture, MM. Paré frères.

Cabinet de M. LAURENÇON, 10, cours Gambetta.

Rue Grenette, 10. Propr., M^{me} veuve Desgrand; M. Vincent, maître-maçon à Sainte-Foy. Restauration après incendie.

Rue de la Méditerranée. Maison. Propr., M. Perrin. M. Bonchet, maître-maçon. Couverture.

Rue des Culattes, 28. Maison. M. Leduc, maître maçon, 39, rue de Marseille. Couverture.

Rue Saint-Georges, 104. Maison, propr., M. Vaisselet; entrepr., M. Thomas, Pierre, rue Chaponnay; 9; charpente, M. Bogey. 2^e étage.

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

Rhône. — 7 janvier. — *Mairie de Lyon*. Service des eaux. Construction des bâtiments de l'usine hydraulique du Grand-Camp. — Cette adjudication, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, le 7 janvier 1897, a donné le résultat suivant : Soumissionnaires : M. Pangaud, 1 p. 100; M. Canque, 1 p. 100; M. Cavanier, 0 p. 100; M. Lafarge, 0 p. 100; M. Mouin, 0 p. 100; M. Haour, 0 p. 100; M. Védrine, 0 p. 100; M. Grange, augmentation de 11 p. 100. Adjudicataire, M. Dutour, cours Lafayette, 33, 2 p. 100.

Loire. — Saint-Etienne. — *Hospice de la Charité*. — Vendredi, 8 janvier. — Entretien des propriétés, bâtiments hospitaliers et mobilier des hospices civils de Saint-Etienne, pendant trois ans. Bâtiments hospitaliers et mobilier, propriétés urbaines. — 1^{er} lot — Terrassement, maçonnerie, couverture et zinguerie. Dép. ann. 10.000 fr. Adjudicataire, M. Léonard Brousse, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Etienne, rabais, 24 p. 100; 2^e lot. — Charpente bois et fer, menuiserie, serrurerie. Dép. ann. 10.000 fr. M. Jean-Baptiste Brunon, entrepreneur de menuiserie à Saint-Etienne, 17 p. 100; 3^e lot. — Plâtrerie, peinture, vitrerie et fumisterie. Dép. ann. 10.000 fr. M. Louis Passas, entrepreneur de plâtrerie à Saint-Etienne, 25 p. 100; 4^e lot. — Plomberie, étamage, appareils pour le gaz et l'eau. Dép. ann. 6000 fr. M. Guyot, entrepreneur de plomberie à Saint-Etienne, 2 p. 100. Propriétés rurales : 5^e lot (section nord). — Terrassements, maçonnerie, couverture, charpente, menuiserie, serrurerie, plâtrerie. Dép. ann. 8000 fr. M. Husson, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Victor-sur-Loire (Loire), 27 p. 100; 6^e lot (section sud). — Terrassement, maçonnerie, couverture, charpente, menuiserie, serrurerie, plâtrerie. Dép. ann. 8000 fr. M. Séraphin Durupt, entrepreneur de menuiserie à Saint-Genest-Lerpt (Loire), 27 p. 100.

Jura. — 7 janvier 1897. — *Préfecture*. — Tramways de Lons-le-Sauvier à Saint-Claude et à Orgelet. — Travaux de construction du 6^e lot d'infrastructure, compris entre la gare de Lavans P.-L.-M. et l'extrémité de la ligne à Saint-Claude, sur une longueur de 6049 m. 29. — Montant des travaux : 1^{re} section du détail estimatif, Terrassements, 77.951 fr. 41. 2^e section, Chaussée, pavage, approvisionnement de ballast, 43 485 fr. 57. 3^e section, ouvrages d'art, 73.813 fr. 4^e section, bâtiments des stations, quais, etc. 29.031 fr. 06. Total, 194.281 fr. 45. Somme à valoir, 20.718 fr. 96. Total général, 215.000 fr. Soumissionnaires : MM. Mialaud et Payard, Livron (Drôme), 10 p. 100; Ferrebœuf et Castellau, Morez, 5 p. 100; Boutté et Romanet, Saint-Claude, 11 p. 100; Cheviet et Laporte, Lavans-les-Saint-Claude, 6 p. 100; Léonard Michel, Saint-Etienne, 8 p. 100; Rix Jules, Saint-Etienne, 8 p. 100; Rougier Albert, Aix-en-Provence, 8 p. 100. Adjudicataire, M. Gilbert Henri, Dijon, 12 p. 100.

Savoie (Haute-). — 6 janvier. — *Mairie d'Annecy*. — Construction d'un lycée de jeunes filles. 1^{er} lot. — Terrassements, maçonnerie, plâtrerie, peinture, égouts, 188.670 fr. Adj. MM. Falletti Eugène et Vighiano Auguste, entrepreneurs à Annecy, 17 p. 100 de rabais; 2^e lot. — Charpenterie et toiture, 69.781 fr. Adj. M. Barut Joseph, à Annecy, 3 p. 100 de rabais; 3^e lot. — Menuiserie, 19.895 fr. Adj. M. Loridon Jean, aux Echelles (Savoie), 15 p. 100 de rabais; 4^e lot. — Ferronnerie et serrurerie, 33.871 fr. Adj. M. Gurgo Jean, à Annecy, 19 p. 100 de rabais; 5^e lot. — Zinguerie et ferblanterie, 12.390 fr. Adj. MM. Pétavit et Bénassy, à Lyon, 34 p. 100 de rabais; 6^e lot. — Vitrerie, 3.771 fr. Adj. M. Negro Félix, à Annemasse, 29 p. 100 de rabais.

Ensuite de ces rabais, il résulte une diminution de plus de 50.000 fr. sur le montant du devis.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Jeudi 28 janvier, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon*. — Amélioration et extension du service des eaux dans les III^e et VI^e arrondissements. Etablissement d'une conduite ascensionnelle et remaniement de la canalisation de la distribution actuelle. — Désignation des travaux et fournitures à adjudger. — Lot A. : fourniture de tuyaux. Montant des travaux, 1.290.103 fr. 30. Cautionnement, 50.000 fr. — Lot B. : travaux de fontainerie. Montant des travaux, 376.654 fr. 05. Cautionnement, 40.000 fr.

Ne seront admis à concourir que les industriels ou les sociétés dont la fourniture de tuyaux de fonte est une des spécialités, et les industriels s'occupant spécialement de la pose des canalisations.

Les bordereaux des prix, devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux et fournitures, sont déposés à la mairie de Lyon (1^{re} division, bureau des travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à midi et de 2 h. à 5 h. du soir.

Rhône. — Jeudi 4 février, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon*. — Chemins vicinaux ordinaires, n^o 42, des Grandes-Terres, n^o 4, de la Demi-Lune, et n^o 7, de Saint-Just à Saint-Simon. Construction d'une canalisation en béton de ciment de 60 centimètres de diamètre intérieur, entre le chemin vicinal ordinaire n^o 13, de la Favorite, et l'octroi de Champvert. Travaux estimés à la somme de 49.227 fr. 25, non compris une somme de 772 fr. 75, à valoir pour frais imprévus. Le cautionnement est fixé à la somme de 700 fr.

Les plans, profils devis et cahier des charges, relatifs auxdits travaux sont déposés à la Mairie de Lyon (1^{re} division, bureau des Travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à midi, et de 2 heures à 5 heures du soir.

Rhône. — Jeudi 18 février, 2 h. — *Mairie de Lyon*. — Travaux à exécuter pour l'entretien des bâtiments communaux et des locaux affectés à des services municipaux ou spéciaux, pendant la période de trois années, comprenant les années 1897, 1898 et 1899.

Première série. — Bâtiments communaux. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Estimation des travaux par année, 17.000 fr. Cautionnement, 1700 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Estim., 17.000 fr. Caut., 1700 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Estim., 10.000 fr. Caut., 1000 fr. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Estim., 18.000 fr. Caut., 1800 fr. — 5^e lot. Ferblanterie, zinc, plomberie et couvertures en ardoises. Estim., 8000 fr. Caut., 800 fr. — 6^e lot. Travaux concernant le service des eaux. Estim., 5000 fr. Caut., 500 fr. — 7^e lot. Travaux concernant le service du gaz. Estim., 5000 fr. Caut., 500 fr.

Deuxième série. — Locaux en location. — 8^e lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Estimation des travaux par année, 6000 fr. Cautionnement, 600 fr. — 9^e lot. Charpente et menuiserie. Estim., 10.000 fr. Caut., 1000 fr. — 10^e lot. Serrurerie. Estim., 4000 fr. Caut., 400 fr. — 11^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Estim., 19.000 fr. Caut., 1900 fr. — 12^e lot. Ferblanterie, zinc, plomberie et couvertures en ardoises. Estim., 1000 fr. Caut., 100 fr. — 13^e lot. Travaux concernant le service des eaux. Estim., 5000 fr. Caut., 500 fr. — 14^e lot. Travaux concernant le service du gaz. Estim., 5000 fr. Caut., 500 fr.

Troisième série. — Grands édifices et services spéciaux. — 15^e lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Estimation des travaux par année, 7500 fr. Cautionnement, 750 fr. — 16^e lot. Charpente et menuiserie. Estim., 8000 fr. Caut., 800 fr. — 17^e lot. Serrurerie. Estim., 5500 fr. Caut., 550 fr. — 18^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Estim., 9000 fr. Caut., 900 fr. — 19^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie, ardoises, services des eaux et du gaz. Estim. 7000 fr. Caut., 700 fr.

Quatrième série. — Bâtiments affectés à l'enseignement supérieur et secondaire. — 20^e lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et ciment. Estimation des travaux par année, 9500 fr. Cautionnement, 950 fr. — 21^e lot. Charpente et menuiserie. Estim., 10.000 fr. Caut., 1000 fr. — 22^e lot. Serrurerie. Estim., 6500 fr. Caut., 650 fr. — 23^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Estim., 11.500 fr. Caut., 1150 fr. — 24^e lot. Ferblanterie, zinguerie, plomberie, ardoises, services des eaux et du gaz. Estim., 8500 fr. Caut., 850 fr.

Nul ne sera admis à concourir sans avoir déposé une soumission sur papier timbré, conforme au modèle ci-annexé, et accompagnée : 1^o D'un certificat du maire de sa localité; 2^o De trois certificats sur papier timbré, délivrés par des architectes connus. Ils seront présentés à son visa, huit jours au moins avant la date fixée pour ladite adjudication.

Les devis et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés à l'hôtel de ville (bureau des Travaux publics), où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 h. du matin à midi et de 2 h. à 5 h. du soir.

Alpes (Hautes-). — Samedi 30 janvier, 2 h. — *Sous-préfecture d'Embrun*. — Commune de Châteauroux. Construction d'un groupe scolaire à Saint-Roch. — Montant 15.722 fr. A valoir et achat de terrain. 2832,75 Total 10.554,75. Cautionnement 750 fr.

Renseignements à la sous-préfecture.

Bouches-du-Rhône. — Samedi 30 janvier, 3 h. — *Marseille*. Manufacture d'alumette, 133, avenue du Prado. Construction d'égouts et d'ouvrages annexes. — 1^{er} lot. Démolition, terrasse, maçonnerie, plâtrerie, couverture. — 2^e lot. Travaux en ciment. — 3^e lot. Charpente. — 4^e lot. Appareils sanitaires, plomberie, zinguerie. — 5^e lot. Menuiserie, quincaillerie, peinture.

Renseignements à la manufacture des alumettes de Marseille, 133, avenue du Prado.

Doubs. — Vendredi 29 janvier, 10 h. — *Mairie de Besançon*. — Fourniture de pavés et boutisses échantillonnés nécessaires pour réfection des pavages. — Montant des travaux, 5600 fr. Cautionnement, 250 fr.

Renseignements à la mairie.

Isère. — Samedi 6 février, 3 h. — *Mairie de Vienne.* — Construction d'une école de garçons, rue Nicolas-Chorier. — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, pierre de taille. Montant des travaux, 22.562,35. Cautionnement, 2200 fr. — 2^e lot. Charpente et menuiserie. Montant des travaux, 11.698,29. Cautionnement, 1100 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant des travaux, 1445,50. Cautionnement, 140 fr. — 4^e lot. Ferblanterie, zinguerie et plomberie. Montant des travaux, 2854,50. Cautionnement, 260 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant des travaux, 2765,04. Cautionnement, 270 fr. — 6^e lot. Fumisterie. Montant des travaux, 400 fr. Cautionnement, 40 fr. — 7^e lot. Mobilier. Montant des travaux, 2280 fr. Cautionnement, 220 fr.

Renseignements à la Mairie, bureau de la voirie.

Jura. — Lundi 8 février, 2 h. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Commune d'Onghières. — Réparation intérieure de l'église paroissiale. — Dépense évaluée par le devis de M. Schacre, architecte à Champagnole, à la somme de 1599 fr. 17. — Nota. Ne sont pas compris, dans l'estimation, les honoraires de l'architecte et la somme à valoir pour travaux imprévus.

Le devis des travaux, les pièces du projet et le cahier des charges de l'entreprise seront déposés au secrétariat de la sous-préfecture de Poligny, où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

Saône-et-Loire. — Dimanche 24 janvier, 2 h. — *Mairie de Saint-Gingoux-le-National.* — Travaux de réparations et aménagements à la caserne de gendarmerie. Le montant du devis, dressé par M. Blanc, architecte à Tournus, s'élève à la somme de 9511 fr. 68, non compris honoraires et imprévus. — Renseignements à la mairie.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS.

Lyon. — Société en nom collectif veuve Chandon et Gentar, cours d'Herbouville, 23. Fabrication, achat et vente de fourneaux, poêles, calorifères, phares, en un mot tout ce qui se rattache à l'industrie du chauffage. Durée du 1^{er} janvier 1897 au 1^{er} juillet 1899. Capital, 8400 fr. La signature sociale appartient exclusivement à M^{me} Chandon, qui ne peut en faire usage que pour les affaires de la Société. 7 janvier.

Lyon. — Société anonyme dite Compagnie du tramway électrique de Lyon-Croix-Rousse à Caluire (Rhône), place Croix-Pâquet, 9. Durée 75 ans, du 9 décembre 1896. Capital social, 350.000 fr., divisé en 700 actions de 500 fr. Objet de la Société. Construction du réseau de tramways pour le transport des voyageurs du boulevard de la Croix-Rousse à Caluire. Délibération des 19 novembre et 9 décembre 1896.

Lyon. — Société en nom collectif Paré frères, ayant pour objet la profession d'entrepreneur, siège social, cours Gambetta, 21. Durée 10 ans, du 1^{er} décembre 1896. Capital 5.500 fr. Acte reçu de M^e d'Aubarède, 3 nov. 1896.

Lyon. — Délogé frères, rue de Fleurieu, 6, 8 et 3. Société en nom collectif pour l'entreprise de la plomberie, zinguerie et couverture. Durée 10 ans, du 1^{er} janvier. Capital 40.000 fr. 6 janvier.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS

Lyon. — Société Délogé et Tonrrier, entrepreneurs de plomberie, zinguerie et couverture, rue de Fleurieu, 6, 8 et 3. Dissolution à partir du 31 décembre. Liquid. les deux associés. 6 janvier.

Lyon. — Société en nom collectif Brouhard et Fontbonne, fonds d'entrepreneur, 232, rue de Créqui. Dissolution à compter du 10 décembre 1896. M. Brouhard est liquidateur, M. Fontbonne exercera seul dorénavant.

CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS

Lyon. — Mathurin-Louis Guillot, entrepreneur de travaux publics et maître carrier, exerçant le commerce sous la raison Guillot et C^{ie}, quai de la Guillotière, 19. Examen de la situation. 22 janvier, 9 h. 1/2.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

— DROITS D'ACCISE EN SUS —

		les 100 kil.
Cuivre en lingots affiné	135 »	140 »
— en planche rouge	165 »	163 50
— — — jaune	145 »	150 »
Etain Banca en lingots	162 50	167 50
— Billiton	157 50	162 50
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumon	31 »	31 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	34 »	35 »
Zinc fondu 2 ^e fusion	41 »	» »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	65 »	» »
— — — Autres marques	60 »	» »
Nickel brut pour fonderie	400 »	450 »
— laminé	500 »	550 »
Aluminium brut pour fonderie	500 »	550 »
— laminé	550 »	600 »
Fer laminé 1 ^{re} classe	18 50	19 »
Fer à double T, AO	20 »	20 50
Tôle ordinaire, 3 millimètres et plus	20 50	21 »
Mercure le kilo	6 »	6 25

SPECTACLES

Grand-Théâtre. — Samedi 16, première représentation (reprise) de *Mireille*, opéra en 5 actes et 7 tableaux, de Gounod, reconstitué et exécuté pour la première fois, tel que l'auteur l'écrivit; dimanche 17, matinée à tarif spécial, *Mignon*; le soir, *le Cid*.

Les *Maitres Chanteurs* seront joués régulièrement les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, jours suivants et dimanche en matinée, *les Mousquetaires au Couvent*. Lundi, 18, *le Courrier de Lyon*. Vendredi, première de *Le Sursis*, vaudeville.

Casino des Arts. — Dimanche grande matinée avec le concours des Minstrels parisiens, Hobret-Lehmann; le soir, adieux des Minstrels parisiens, Daunon et Dumont.

Lundi, nombreux débuts et première de *Les Myosotis*, divertissement.

Scala-Bouffes. — M^{me} Juana, étoile parisienne, dans ses dernières créations. *Bobino*, opérette en un acte Laurent Perrier, de l'Alcazar d'été. — Dimanche, grande soirée, deux opérettes.

Eldorado. — Grand concert avec le concours de M^{lle} Paula Brébion, la fine diseuse, qui en est à ses dernières représentations; M^{lle} Paër, l'excellente chanteuse légère; Brunois, dans son répertoire réaliste; Brion, Marquetti, Delaunay, Tilly, Miller, etc. Très gros succès des trois Fulton's, comiques excentriques et baristes de premier ordre. A 10 heures, *On dira des bêtises*, le joyeux vaudeville de Labiche, fort bien joué par toute la troupe.

Lundi 18, Lidia, gommeuse, des grands concerts parisiens.

La Photographie animée par le Cinématographe Lumière, 1, rue de la République, près du Grand-Théâtre.

Voici la listes des nouvelles vues projetées :

Rome; Fontaine de Trevi. — Venise; Place Saint-Marc, vue du bateau. — Rome; Mariage du prince de Naples, cortège. — Naples; Port et Vésuve. — Turin; Défilé des bersagliers. — Rome; La gare. — Démolition d'un mur. — Vue précédente à l'envers. Les séances ont lieu tous les jours de 2 heures à minuit et de 10 heures du matin à minuit les dimanches et fêtes. — Prix d'entrée : 50 centimes.

Le Propriétaire-Gérant : ALEXANDRE REY.

Lyon. — Imp. PITRAT, A. Rey successeur, 4, rue Gentil. — 14400

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

CARREAUX DE FAÏENCE

PROST ET PICARD à Givors (Rhône). Cornues à Gaz. Produits réfractaires et Briques rouges. Tuyaux en grès vernissés pour conduites d'eau et assainissement. Téléphone.

ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Serin, 5, LYON.

BRIQUES EN VERRE SOUFFLÉ, système Falconnier Agent régional J. E. GAILLIARD, ingénieur E. C. P. 5, quai Rembaud, Lyon.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Chaux hydrauliques et Ciments. Carreaux de Verdun.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Spécialité de tuyaux en terre cuite et en grès pour conduite d'eau et pour Bâtimens. Seuls représentants à Lyon de la C^{ie} des Grès Français de Pouilly-sur-Saône.

CIMENTS, CHAUX, PLATRE, BITUME & PAVES

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

CHEVROT ET DELEUZE, rue de Marseille, 64, seuls concessionnaires de la vente des ciments Vicat pour Lyon et la banlieue. Pêtriland de Peiloux, du Valbonnais Virieu-le-Grand et de Pochet de Saint-Rambert. Ciments de Grenoble. Chaux lourdes et de Bourgoin.

Trept, du Teil et autres provenances. Briques, tuiles et lattes, albâtres, plâtres de Paris, de Savoie et de Bourgogne. — *Expéditions France et étranger*; Dépositaire concessionnaire des produits céramiques de la maison Cloux, Boiron et Javogues de Roanne. Grande tuilerie du Forez. Usine de Briennon.

PEINTURE & PLATRERIE

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments Carreaux de Verdun.

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants à la Tou-de-Salvaguy (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtimens. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à Saint-Etienne, rue de Roanne, 22.

CHARPENTES & PONTS MÉTALLIQUES — V. FEBVRE 16-18-20, rue de la Claire LYON-VAISE

MANUFACTURE D'APPAREILS D'ÉCLAIRAGE
 au GAZ et à l'ÉLECTRICITÉ
BRONZES D'ÉGLISE AU GAZ & A LA BOUGIE

Ancienne Maison THIBAUD, P. DÉRIARD, Successeur

MAISON de VENTE : 46, rue de l'Hôtel-de-Ville, LYON
 USINE à VAPEUR, 305, rue Paul-Bert et maison à Aix-les-Bains

INSTALLATION COMPLÈTE DE PLOMBERIE POUR LE GAZ ET LES EAUX
 POUR ÉTRICITÉ, LUMIÈRE, SONNERIES ET TÉLÉPHONES
 APPAREILS SANITAIRES — SALLES DE BAINS EN TOUS GENRES
La Maison exécute tous Dessins ou Modèles de MM. les Architectes

MANUFACTURE DE CARRELAGES MOSAIQUES EN CIMENT COMPRIMÉ
 Carreaux de revêtement et Pièces architecturales des Faïenceries de Choisy-le-Roi
 Carreaux céramiques de Paray-le-Monial et autres



A. FERBEUF
 SUCC^r DE C. PONCET
 Représentant des principales
 marques françaises



BOITE, 36, rue Grenette
 USINE & BUREAUX
 37-38, quai de Vaise, LYON

Carreaux de Marseille. — Ciments, Chaux, Plâtres. — Entreprise de travaux en ciment.

J. PRAT et C^{ie}, Marbriers, Sculpteurs
 NÉGOCIANTS EN MARBRES ET PIERRES
 17, 19, 102 et 104, avenue de Romans
 A VALENCE-S/-RHONE

Fournisseurs des colonnes de l'église de Saint-Joseph, des Brotteaux, des colonnes de l'église de l'Immaculée-Conception, des bases et colonnes de l'église de l'Annonciation, du dallage en marbre et diverses colonnes de la Basilique de Fourvière. — Lyon. — Des colonnes et bases de la chapelle des Frères des écoles chrétiennes de Caluire, des colonnes de Chaponost (Rhône), des colonnes de l'église de Saint-Héand (Loire), des colonnes et piliers de l'église de Grézieux-le-Marché (Rhône), etc., etc.

TRAVAUX DE VITRERIE EN TOUS GENRES
 Pour la Ville et le Dehors
 Maison **GUITTA Fils**
FATOU-GUITTA
 SUCCESSEURS
 Rue de Savoie, 12, et place des Célestins, 2

GROS VERRES A VITRES DÉTAIL
 Verres du Nord, Verres de Couleurs
 Tuiles en Verre. Dalles pour sous sol, Verres striés et losanges de Saint-Gobain
 Verres anglais et Vitraux d'appartement

ADJUDICATION

DES TRAVAUX DE RÉPARATIONS ET AMÉNAGEMENTS A LA CASERNE DE GENDARMERIE
 DE LA VILLE DE SAINT-GENGOUX-LE-NATIONAL

Le Public est prévenu qu'il sera procédé le Dimanche 24 Janvier 1897, à 2 heures du soir, à la Mairie de Saint-Gengoux-le-National, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, des travaux de réparations et aménagements de la caserne de gendarmerie.

Le montant du devis, dressé par M. BLANC, architecte à Tournus, s'élève à la somme de 9,511 fr. 68 centimes, non compris honoraires et imprévus.

Le Maire de Saint-Gengoux-le-National, DELORME.

EN VENTE A L'AGENCE V. FOURNIER
 14, rue Confort, 14, Lyon

ET CHEZ TOUS LES LIBRAIRES ET MARCHANDS DE JOURNAUX

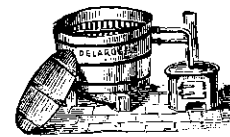
LE CICERONE DE LYON

Contenant la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants; le service des tramways et des omnibus de Lyon et de la banlieue et des voitures extra-muros, chemins de fer.

Prix : 10 centimes. — Par la poste, 15 centimes

APPAREILS DE BLANCHISSAGE

ENVOI FRANCO DU CATALOGUE



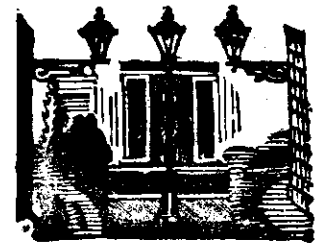
Lessiveuses — Laveuses
 Essoreuses
 Repasseuses — Séchoirs

DELAROCHE AINE

TÉLÉPHONE

22, rue Bertrand, PARIS

REPRÉSENTANTS ET CORRESPONDANTS A LYON



ECLAIRAGE PUBLIC
 DES
 COMMUNES QUI N'ONT PAS DE GAZ
 MAISON SPÉCIALE
 Vente-Album sur demande. Éclairage par
 le gaz et le pétrole

Jules JANIN fils, à LYON (Vilette)

Entreprise de Couverture, Zinguerie, Plomberie pour Bâtiments

LANDIER FILS

3, rue Pierre-Corneille, LYON

CHENEUX ÉCONOMIQUES ET NOUES

EN TOLE D'ACIER GALVANISÉE

pour tous genres de toitures

Système de Joints à Levier, B. s. g. d. g.

RÉSERVOIR DE CHASSE

A tirage et alimentation instantanée et automatique
 BREVETÉ S. G. D. G.

Le seul permettant d'obtenir 5 chasses de
 8 litres en 10 minutes, avec un abonnement d'eau
 de 100 litres par 24 heures.

LE WAGON

Service d'Hiver

INDICATEUR DES CHEMINS DE FER

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, LYON

MANUFACTURE DE BRONZES D'ARTS

Civils et religieux

SPÉCIALITÉ DE BRONZES

Pour autels et monuments publics

Atelier de Modelages d'après Dessins

Gustave VINCENT ✠

ROMANS (Drôme)

HORS CONCOURS — MEMBRE DU JURY

Les plus hautes récompenses pour cette industrie

ENVOI D'ALBUM ET TARIF SUR DEMANDE

TÉLÉPHONE